

bsf030 4 su 133 lsf 1064

TF/MANIFESTATION/KESSLER/ANIMAUX

Après deux manifestations non-autorisées à Winterthour
Le Tribunal fédéral déboute Erwin Kessler

Embargo 12h00 =

Lausanne (ats) Erwin Kessler, le président de l'Association contre les fabriques d'animaux, a été une nouvelle fois débouté par le Tribunal fédéral (TF). Les juges de Mon Repos ont confirmé une amende de 200 francs infligée après deux manifestations non autorisées à Winterthour (ZH).

A deux reprises, en décembre 1997, le militant avait monté toute une mise en scène devant le magasin Vögele pour protester contre la vente de fournure. Lui-même s'était déguisé en bourreau. Une autre activiste jouait le rôle d'une renarde prête à être matraquée alors qu'un troisième militant portait une faux.

Dans son recours, Erwin Kessler avait invoqué en vain une violation de son droit à la liberté d'expression et de manifestation. Le TF rejette les griefs et souligne que les deux manifestations mises sur pied par Erwin Kessler nécessitaient un usage accru du domaine public. Une autorisation était par conséquent indispensable. (arrêt 1P.104/2000 du 30 mai 2000)

(SDA-ATSVpj ps vj/jus zh)

260901 jun 00

Lieferschein Nr. : 820389; Medien Nr. : 2563; Medienausgabe Nr. : 417514; Objekt Nr. : 3851292; Subobjekt Nr. : 1; Lektoren Nr. : 26; Abo Nr. : 1010923; Treffer Nr. : 6522461

